

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage

Toronto (Ontario) M2M 4K5

Téléphone : (866) 311-8002

Rapport public

Date d'émission du rapport : 27 janvier 2026

Numéro d'inspection : 2026-1054-0001

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Extendicare (Canada) inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Extendicare Guildwood, Scarborough

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivante : les 20, 21, 22, 23 et 27 janvier 2026.

L'inspection a eu lieu hors site à la date suivante : 15 janvier 2026.

L'inspection liée à l'incident critique (IC) a permis de traiter le signalement suivant :

- Le signalement : n° 00163635/l'IC n° 2164-000042-25 et le signalement : n° 00166316/l'IC n° 2164-000047-25 liés à la prévention et au contrôle des infections.
- Le signalement : n° 00167376/l'IC n° 2164-000001-26 lié à la prévention des mauvais traitements et de la négligence.

Le **protocole d'inspection** suivant a été utilisé pendant l'inspection :

Prévention et contrôle des infections

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage
Toronto (Ontario) M2M 4K5
Téléphone : (866) 311-8002

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Peau et plaies

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect du : sous-alinéa 55 (2) b) (i) du Règl. de l'Ont. 246/22

Soins de la peau et des plaies

Paragraphe 55 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) le résident qui présente des signes d'altération de l'intégrité épidermique, notamment des ruptures de l'épiderme, des lésions de pression, des déchirures de la peau ou des plaies, à la fois :

(i) se fait évaluer la peau par une personne autorisée visée au paragraphe (2.1), au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément pour l'évaluation de la peau et des plaies.

La personne résidente a subi une blessure. Aucune évaluation de la peau et des plaies n'a été réalisée au moment où la blessure s'est produite pour la première fois.

Sources : examen des dossiers cliniques de la personne résidente, notes d'enquête, évaluations de la peau et directives en matière de plaies et entretiens avec l'infirmier autorisé ou l'infirmière autorisée (IA).

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Toronto

5700, rue Yonge, 5^e étage

Toronto (Ontario) M2M 4K5

Téléphone : (866) 311-8002

AVIS ÉCRIT : Prévention et contrôle des infections

Problème de conformité n° 002 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 102 (2) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Programme de prévention et de contrôle des infections

Paragraphe 102 (2) Le titulaire de permis met en œuvre ce qui suit :

b) les normes ou protocoles que délivre le directeur à l'égard de la prévention et du contrôle des infections. Règl. de l'Ont. 246/22, par. 102 (2).

Conformément à l'exigence supplémentaire 9.1 (d) de la Norme de prévention et de contrôle des infections (PCI) pour les foyers de soins de longue durée (avril 2022, révisée en septembre 2023), le personnel n'a pas utilisé l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié.

Une personne résidente a fait l'objet de précautions supplémentaires lorsqu'on lui a prodigué des soins. Il a été observé que la personne préposée aux services de soutien personnel (PSSP) ne portait pas l'ÉPI approprié pendant qu'elle prodiguait des soins à la personne résidente.

Sources : observations, examen des Normes de PCI et entretien avec la PSSP.